

Communiqué de presse

Le 31 octobre 2020

Confinement et fermeture des commerces : les CCI alertent

La fermeture administrative des commerces dits non essentiels décrétée le 29 octobre 2020 ne peut perdurer en l'état sous peine de créer une catastrophe économique et un mouvement contestataire majeur des commerçants concernés.

Dans leur rôle d'interface entre les pouvoirs publics et les entreprises, les CCI constatent une montée de la colère et de l'incompréhension :

Les commerçants de proximité vivent cette nouvelle période de fermeture administrative dans le désarroi et la colère. Ils considèrent que les mesures dont ils sont victimes, d'une part ne sont pas adaptées sur le plan de la protection sanitaire, et d'autre part sont profondément injustes, à leur détriment, car elles créent une véritable distorsion de concurrence, et ce malgré les annonces faites Dimanche soir par le Premier Ministre.

Au sujet de la propagation du virus ils font le constat que depuis le dé-confinement la multiplication des cas contact et des contaminations s'effectue essentiellement dans la sphère privée. En effet les entreprises, de la plus petite à la plus grande, ont mis en place des protocoles sanitaires, strictement respectés par leur personnel et leurs visiteurs, qui ont atteint leur objectif de préservation de la santé. Les commerçants ont donc le sentiment d'être victimes d'une situation sanitaire qu'ils ne contribuent en aucune façon à dégrader, y compris dans la période actuelle.

Contrairement au premier confinement qui avait abouti à un vrai arrêt de la vie économique et de la vie sociale, ce deuxième confinement permet de nombreux mouvements de population tant dans la sphère professionnelle que dans la sphère privée. La circulation automobile notamment est abondante. Les flux liés à l'activité scolaire, à l'activité du secteur du bâtiment et à l'activité économique en général seront significatifs.

Les raisons de la colère

Les commerçants concernés par la fermeture administrative considèrent qu'ils ont été vertueux pendant la phase de dé-confinement :

Ils ont appliqué les gestes barrières : masque obligatoire dans le magasin, gel hydro-alcoolique disponible à l'entrée de la boutique, désinfection des lieux d'essayage, limitation du nombre de clients à l'intérieur du point de vente, développement du click and collect et des ventes à emporter...

Ils ont préservé la santé de leurs salariés et de leurs clients.

Ils ne comprennent pas pourquoi le virus circulerait davantage dans leur boutique et moins dans les allées des supermarchés, des magasins de sport ou de bricolage.

Une enseigne telle que Décathlon réalise à minima 60 % de son chiffre d'affaires avec les rayons vêtements et chaussures. Les magasins de ce réseau sont autorisés à ouvrir parce qu'ils vendent des vélos alors qu'ils sont en premier lieu des concurrents majeurs pour les magasins d'équipement de la personne.

Les supers et hypermarchés réalisent également une part très importante de leur chiffre d'affaires sur les rayons non alimentaires, avec une force de frappe significative sur les achats promotionnels et saisonniers. La période des achats de Noël a d'ores et déjà débuté. La décision du Premier Ministre de fermer les rayons non alimentaires des grandes surfaces fait la part belle au commerce en ligne et aux plateformes des géants de la vente en ligne. La décision de fermeture des commerces de proximité pendant cette période cruciale, si elle était maintenue serait tout simplement mortifère pour de très nombreux commerces spécialisés. En

effet elle entraînera une explosion des ventes via ces sites-plateformes (jouets, électro-ménager, électronique, téléphonie, équipement de la personne, produits culturels, etc...).

Même les commerces alimentaires autorisés à ouvrir souffrent terriblement car en centre-ville, le commerce alimentaire se trouve au milieu de commerces non alimentaires. Ces derniers étant fermés, les rues de ce samedi étaient désertes.

Les arguments du gouvernement :

- développez le click and collect ou la livraison,
- des aides financières vont vous aider à passer le cap,



sont désormais inaudibles par les commerçants. En effet ils sont totalement éclipsés par le scepticisme vis-à-vis de la stratégie appliquée à l'économie et un profond sentiment d'injustice créé par la distorsion de concurrence entre les formes de vente.

Les collectivités locales se mobilisent en solidarité avec leurs commerçants de proximité :

➔ Les villes qui se sont engagées dans l'opération de revitalisation commerciale « Cœur de ville » ont le sentiment de risquer de voir toute l'action, l'énergie et surtout les financements mobilisés, partir en fumée, au vu des dégâts économiques que va provoquer cette deuxième vague de fermetures administratives des commerces dits non essentiels.

➔ Plus largement les Maires et Présidents d'EPCI ne peuvent se résigner à voir leurs commerces de proximité être sacrifiés alors que le commerce électronique va sur-performer grâce aux mesures de fermeture administratives prises par le gouvernement. Des arrêtés municipaux illégaux se sont d'ailleurs pris, début d'une désobéissance des élus locaux.

➔ Un mouvement contestataire des commerçants et des élus locaux est en train de se structurer et il va enfler si les mesures discriminatoires sont maintenues en l'état. En effet les commerçants ne peuvent se résigner à voir le chiffre d'affaires de fin d'année réduit à néant alors que celui du commerce électronique va exploser.

Propositions

➔ Faire fermer les rayons de produits non essentiels par les grandes surfaces et laisser les commerces de proximité fermés n'est pas une solution en cette période de pré-fêtes, sous peine d'irriter les citoyens. Cela ne fait l'affaire de personne, ni des grandes surfaces, ni du petit commerce. Cela ne fait que privilégier les géants américains ! Demander aux consommateurs de différer leurs achats dans un mois sans aucune certitude de l'issue est inapplicable et incompris. **De plus les PME fournisseurs de la grande distribution vont voir leur activité se dégrader.**

➔ Attendre l'évaluation de la situation au 15 novembre comme annoncé par le gouvernement n'est pas audible par les commerçants.

➔ **Il est donc nécessaire de travailler sur un scénario de ré-ouverture rapide des magasins soumis à fermeture administrative dans des conditions à définir.**

➔ Par exemple, proposition de rouvrir tous les commerces de proximité sur la base d'une limitation du nombre de clients dans la boutique.

➔ Limitation à 2h/ jour pour les autorisations de sortie et de déplacement, afin de permettre les achats (qui peuvent se faire sur rendez-vous) dans les commerces de proximité, tout en limitant les flux de population.

➔ Ou tout autre modalité permettant à tous les commerces de travailler pour éviter une forte contestation sociale et des mouvements qui risquent d'embraser notre pays.